

## BRUXELLES SE PENCHE SUR NOTRE DÉFICIT

### Pour la Croatie, c'en est fini de dissimuler les dettes!

Auteur: Gordan Duhaček

Date de publication: le 17 septembre 2013

Source: tportal.hr

<http://www.tportal.hr/vijesti/svijet/286467/Za-Hrvatsku-vise-nema-skrivanja-dugova.html>

**Tportal.hr s'est informé auprès des acteurs bruxellois autorisés sur les conséquences qu'induit pour la Croatie le déficit croissant de son budget, ainsi que sur les effets que produira le lancement d'un processus visant à réduire rapidement ce trou budgétaire. Si les services du vice-président de la Commission européenne, Olli Rehn, ont émis des messages rassurants, d'autres, en revanche, avertissent que "l'approche actuelle contribue à aggraver la situation".**

La Croatie réalise peu à peu quelles sont les implications concrètes de son statut de membre de l'Union européenne et, tandis que la majeure partie de l'opinion se préoccupe de la "loi Perković", un défi bien plus important se pose, qui consiste à ramener le déficit budgétaire du pays dans la trajectoire fixée par les règles de l'UE, en vertu desquelles le lancement d'une **procédure pour déficit excessif** est d'ores et déjà annoncé. En l'occurrence, Eurostat, l'office des statistiques de l'UE, publiera fin octobre un rapport sur les déficits budgétaires qui, pour la première fois, couvrira la Croatie, laquelle présente assurément un problème à cet égard. Il convient également de noter que la méthode de calcul qu'emploie l'office européen diffère de celle qui a été utilisée jusqu'à présent dans le pays et qu'on prévoit que son déficit budgétaire fera un bond dont l'ampleur pourra atteindre 5 %. Il en résulte que la Croatie doit s'attendre elle aussi à faire l'objet de la procédure pour déficit excessif, à laquelle, soit dit en passant, sont actuellement soumis quinze États membres de l'UE.

Ladite procédure impose notamment au gouvernement croate l'obligation présenter à la Commission européenne des mesures destinées à réduire le déficit budgétaire du pays, à la suite desquelles elle émettra un avis et des recommandations concrètes. La question qui se pose est de savoir de quelle manière et dans quels domaines la Croatie sabrera dans ses dépenses budgétaires et quel sera le rôle que Bruxelles jouera en la matière, étant entendu que les gouvernements croates avaient pu disposer de plusieurs années pour remettre le budget dans les clous.

La procédure en déficit excessif est une matière qui est du ressort du **vice-président de la Commission européenne et responsable des affaires économiques et monétaires, Olli Rehn**, lequel connaît bien le contexte croate, puisqu'il avait été chargé auparavant de l'élargissement de l'UE. Tportal.hr s'étant adressé aux services de M. Rehn pour recueillir ses observations concernant le lancement de la procédure de déficit excessif dans le cas de la Croatie, sa **porte-parole, Vandna Kalia**, a déclaré que la Commission était "en train d'évaluer la situation et d'examiner l'éventuelle existence d'un déficit budgétaire excessif" et qu'elle était "précisément occupée à établir un tel rapport". "La Commission européenne a conscience que ce trou budgétaire est bel et bien là", nous a néanmoins confié une source bruxelloise anonyme, soulignant que selon toute vraisemblance, la

Croatie serait soumise à la procédure pour déficit excessif, même si Olli Rehn se refuse encore à le confirmer publiquement.

L'administration du vice-président de la Commission européenne a donc fait valoir que "la Croatie est tenue de se conformer aux exigences du pacte de stabilité et de croissance, ainsi que d'aligner ses statistiques officielles sur les règles d'Eurostat". Pour le dire brièvement, il est hors de question, désormais, de faire preuve de créativité arithmétique ou de s'adonner encore à la dissimulation de dettes; le **ministre des finances Slavko Linić** œuvre d'ores et déjà en ce sens. L'entourage administratif d'Olli Rehn avance par ailleurs que la Croatie a besoin de "réformes macroéconomiques, fiscales et structurelles", tout en rappelant que "certaines mesures de consolidation budgétaire ont déjà été arrêtées l'année dernière". Néanmoins, si elle veut échapper à la procédure de déficit excessif et relancer son économie sur le long terme, la Croatie devra "opter pour une démarche franche et durable de consolidation, tout en réalisant des réformes structurelles". Décodé, ce jugement exprimé dans la langue de bois bruxelloise revient à dire que le gouvernement croate n'a manifestement pas encore adopté pareille "démarche franche et durable" concernant ces questions.

Le bureau d'Olli Rehn relève qu'"un déficit excessif appelle des recommandations budgétaires spécifiques" et requiert de fixer "des calendriers d'échéances concrètes et des objectifs en matière de budget" et il ressort de ces déclarations que Bruxelles va faire pression sur le gouvernement croate pour qu'il procède aux douloureuses restrictions qu'il s'était refusé à effectuer de son propre chef. Nonobstant, le vice-président de la Commission européenne note qu'en fin de compte, "le Parlement national est souverain pour modifier et adopter le budget".

**Économiste chevronné et membre du CESE** (Comité économique et social européen), instance consultative de la Commission européenne, **Thomas Delapina** professe un avis différent de ces vues bruxelloises. C'est le Comité qui, pour ne citer que cet exemple, a été à la base de la décision de la Commission européenne de supprimer progressivement les redevances d'itinérance en matière de téléphonie mobile et il convient également de noter que l'avis de ce même Thomas Delapina concernant la procédure de déficit excessif a été adopté à la majorité des suffrages, avec à peine trois voix contre, au sein de cette assemblée qui rassemble des représentants des employeurs, des syndicats et de la société civile. Sur cette question, même les milieux d'affaires européens ont souscrit à l'affirmation que "l'approche actuelle de la Commission européenne ne fait qu'aggraver la situation", ainsi que Thomas Delapina l'a déclaré à tportal.hr, ajoutant que "le tout débouche sur des situations sociales intolérables. S'il est indubitablement nécessaire que les politiques budgétaires des différents États membres soient davantage coordonnées, il apparaît des plus discutable, si l'on se place du point de vue de la démocratie, que la Commission s'immisce dans la vie politique nationale."

Sans prétendre donner de conseils à la Croatie, Thomas Delapina tient à faire observer que "disposer d'une base industrielle solide constitue la meilleure arme pour affronter la crise économique" - et est-il besoin de rappeler dans quel état se trouve celle de notre pays! Et de poursuivre en constatant que "les États où le dialogue social fonctionne efficacement sont moins atteints par le marasme de l'économie." Par ailleurs, rappelle-t-il, c'est par "la concertation entre les partenaires sociaux" - à présent totalement

inexistante chez nous - que l'on parvient le mieux à "stabiliser l'emploi, les revenus, la confiance et la demande intérieure".

De l'avis de tous nos interlocuteurs, la Croatie est promise, pour l'année prochaine, à la procédure pour déficit excessif, laquelle est susceptible d'influer sur sa situation socio-économique bien plus lourdement que la crise aux allures de tragicomédie qui s'est jouée sur le dossier du mandat d'arrêt européen. La seule consolation est que le pays, avec ses déficits budgétaires, ne constitue nullement un cas isolé au sein de l'UE, si l'on considère que ladite procédure s'applique déjà, pour ne prendre que ces quelques exemples, à des pays comme la France, le Portugal, l'Italie, la Slovénie, la Pologne ou encore l'Espagne.

---